

Fiche de retour d'expérience

Sécurisation d'itinéraires par l'adaptation de la démarche Inspection de Sécurité Routière d'Itinéraire (ISRI)

Conseil départemental de la Gironde

Cette fiche est destinée à fournir aux gestionnaires, un exemple de mise en place d'une démarche de sécurité routière

Réalisées dans le cadre d'un groupe de travail, piloté par le Cerema, sur les démarches de sécurité routière, ces fiches de retour d'expérience ont pour finalité de présenter des exemples de réalisation de gestionnaires routiers.



1. Contexte et enjeu de sécurité routière

Avec près de 6 400 km, le réseau routier départemental de la Gironde est l'un des plus étendus de France pour la desserte de ses 538 communes.

En 2017, 227 accidents corporels hors agglomération y ont été recensés dont 170 graves et 19 mortels (avec 8 tués contre un obstacle latéral).

Le conseil départemental de la Gironde (CD33) souhaite constamment améliorer le niveau de sécurité de son réseau routier. Pour cela, il a déjà mis en place plusieurs démarches visant l'amélioration de la sécurité routière : analyse des projets sur plans, visite avant mise en service, analyse des accidents mortels, patrouillage.

2. Problématique

De façon ciblée, le CD33 avait déjà entrepris, par l'intermédiaire du Cerema, l'inspection de sécurité routière d'un itinéraire (la D1215) selon la démarche ISRI définie nationalement, mais une application généralisée de cette démarche sur l'ensemble du réseau routier départemental n'apparaissait pas envisageable tant pour des questions de coût que de moyens humains.

Le CD33 souhaitait néanmoins poursuivre son investissement dans cette démarche et a développé, avec le Cerema, une méthode adaptée à son réseau routier. Celle-ci est basée sur la méthode ISRI définie nationalement et répond aux enjeux majeurs de sécurité routière déjà identifiés localement par le CD33 (les obstacles latéraux par exemple).

3. Principes de la démarche

La démarche ISRI part du constat que les éléments constitutifs de la route peuvent influencer sur le comportement de l'usager ou entamer sa sécurité passive et, qu'une action corrective sur ces éléments peut donc permettre d'améliorer la sécurité routière.

La démarche définie nationalement est caractérisée par plusieurs principes :

- la **récurrence** : le réseau routier national fait l'objet d'inspection tous les 3 ans et ces inspections ne sont pas déclenchées par une insécurité particulière ;
- les inspections sont réalisées par un duo d'**inspecteurs qualifiés**. Ils interviennent sur un réseau qu'ils ne connaissent pas afin d'apporter **un œil neuf** ;
- les **visites d'inspections** sont réalisées avec le point de vue de l'usager, dans chaque sens, de jour et de nuit ;
- **les éléments relatifs à la sécurité** sont relevés en circulation à bord d'un véhicule à une vitesse proche de celle des usagers ;
- la **restitution** de la visite décrit l'ensemble des éléments relevés, géolocalisés et illustrés d'une photo ;
- le **gestionnaire analyse** le compte-rendu de la visite et prend les mesures qu'il juge nécessaires.

La démarche d'inspection de sécurité routière élaborée avec le CD33 se veut dans le même esprit que la démarche ISRI définie nationalement. Comme cette dernière, elle constitue une inspection à haut rendement, qui rend compte de la route du point de vue de l'usager et avec un œil neuf. Elle ne reprend toutefois pas les principes de mise en œuvre de nuit sur l'ensemble du réseau afin de rationaliser les coûts.

Sa mise en œuvre par des inspecteurs du conseil départemental s'appuie sur une formation de ceux-ci et sur un guide référentiel « ISRI Gironde », afin de les sensibiliser aux défauts de la route induisant un risque pour la sécurité routière et de leur permettre de bien les identifier.

4. Mise en œuvre de la démarche

La mise en œuvre de la démarche d'inspection d'itinéraire avec le conseil départemental de la Gironde a nécessité plusieurs phases :

Phase 1 - Élaboration de la méthode

La méthode d'inspection est basée sur la démarche ISRI à laquelle des adaptations, proposées par le Cerema et validées avec le pôle exploitation du CD33, ont été apportées pour tenir compte des moyens disponibles et des enjeux spécifiques du conseil départemental.

Ainsi :

- les visites d'inspection sont réalisées uniquement de jour. Les moyens humains disponibles et la gestion des temps de travail ne permettent pas de prévoir des inspections de nuit ;
- la lisibilité de la route et la problématique des obstacles latéraux (limitation de la gravité des chocs) sont des éléments sur lesquels une attention forte est portée lors des inspections ;
- la méthodologie est adaptée en fonction du type de route :
Pour les routes à chaussées séparées, les différents thèmes du référentiel national¹ sont regardés dans leur ensemble.

Pour les routes bidirectionnelles, une attention particulière est portée :

- aux traversées d'agglomération : cheminements piétons, hauteur des plateaux,
- aux virages,
- aux carrefours complexes (adéquation du régime de priorité) et aux entrées/ sorties riveraines,
- aux abords (obstacles latéraux, marche, berme, etc.),
- aux zones de covoiturage ou de stationnement sauvage.



Illustration 1 : Guide ISRI Gironde

¹ Démarche ISRI - Inspections de Sécurité Routière des Itinéraires, Guide Méthodologique, Sétra, 2008.

Phase 2 - Formation des agents du conseil départemental à la méthode élaborée et à l'outil



Illustration 2 : Lancement de la formation

Les agents chargés de la réalisation d'inspection ont été formés par le Cerema.

Ceux-ci viennent des Centres Routiers Départementaux (CRD) de la Gironde. Des binômes d'agents ont été identifiés de façon à ce qu'ils n'interviennent pas sur leur zone habituelle pour avoir un regard neuf sur les itinéraires inspectés.

La formation s'est déroulée sur deux jours et abordait notamment :

- la notion de sécurité routière : les 7 critères de sécurité, illustrés avec de nombreuses photos de cas relevés sur le terrain ;
- l'accidentalité locale ;
- les dispositifs de retenue et le guide de Traitement des Obstacles Latéraux (TOL).

Elle comprenait la prise en main de l'outil ISRI'Cam sur un itinéraire test (le même pour tous) puis la restitution de cette prise en main par chaque binôme.

Pour la réalisation des inspections lors des phases de test (phases 2 et 3), le Cerema a mis à disposition du conseil départemental l'outil ISRI'Cam qu'il a développé (outil notamment composé d'une caméra, d'un GPS et d'un logiciel).

Phase 3 - Analyse du retour d'expérience de la mise en œuvre de la méthode

À la suite de la formation et de la prise en main de l'outil, chaque binôme a effectué une inspection sur un itinéraire sélectionné par le conseil départemental avec l'outil fourni par le Cerema et selon la démarche élaborée en phase 1. Les itinéraires étaient donc différenciés selon les équipes d'inspecteurs. Une journée de restitution en présence de tous les binômes, de leur hiérarchie et du Cerema a permis un retour positif des agents sur la démarche : elle a été jugée utile par tous, car de nombreux défauts ont été constatés.

La journée de restitution est apparue primordiale pour fournir le même niveau d'information à tous les services concernés.

Quelques besoins d'évolution de l'outil ISRI'Cam ont été remontés pour en faciliter l'usage par les agents. Ceci a contribué à faire évoluer l'outil.



Illustration 3 : Exemple d'événement relevé sur le terrain (Source : CD33)

Ensuite, pour le déploiement de la démarche sur son réseau, le CD33 a acquis 4 valises ISRI'Cam et a défini une procédure de mise en œuvre des inspections :

- les binômes d'inspecteurs doivent réaliser 2 à 3 missions par an ;
- les premiers itinéraires à inspecter sont les zones accidentogènes et les itinéraires identifiés prioritaires par les centres routiers ;
- une restitution avec présentation du rapport est faite par les inspecteurs devant le chef du centre routier concerné ;
- un programme d'actions est élaboré par le centre routier pour lever les anomalies relevées.

5. Conclusion et perspectives

La démarche d'inspection élaborée, en se basant sur la méthode ISRI, répond aux besoins du CD33 de disposer d'un outil permettant de mieux connaître la sécurité de son réseau, qui soit à la fois simple et rapide à mettre en œuvre, avec un rendement important et un coût mesuré.

Le CD33 a pour objectif d'inspecter la totalité de son réseau dans les 4 ans en se focalisant prioritairement sur les axes où des enjeux de sécurité routière ont déjà été identifiés.

Ces inspections contribueront notamment à alimenter la politique de gestion du patrimoine routier du conseil départemental et appuieront l'élaboration des programmes de sécurisation de son réseau en fonction des éléments relevés.

La collection « Expériences et pratiques » du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en oeuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

POUR EN SAVOIR PLUS

Contact gestionnaire

Cédric TAJCHNER - Directeur adjoint de la Direction des Infrastructures - CD33

Tél. 05 56 99 66 21

Mel. cedric.tajchner@gironde.fr

Rédactrice de la fiche

Emma STÉPHAN - Cerema Sud-Ouest

Tél. 05 56 70 64 60

Mel. Emma.stephan@cerema.fr

Contacts

Nicolas DUBOS - Cerema NC

Tél. 02 35 68 89 61

Mel. nicolas.dubos@cerema.fr

Matthieu HOLLAND - Cerema ITM

Tél. 02 35 68 92 26

Mel. Matthieu.Holland@cerema.f

Source page 1 : © CD33

© 2020 - Cerema
La reproduction totale
ou partielle du document
doit être soumise à
l'accord préalable du
Cerema.

Collection **Expériences
et pratiques**
ISSN 2552-884X

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment

Référence : 2023w
ISRN : CEREMA-DteclTM-2020-023-1-FR

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - www.cerema.fr

Infrastructures de transport et matériaux - 110 rue de Paris, 77171 Sourdun - Tél. : +33 (0)1 60 52 31 31

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél. +33 (0)4 72 14 30 30